



Evaluation à mi-parcours

« Programme d'appui au renforcement de la résilience des adolescents et jeunes de Centrafrique »

Termes de référence pour le recrutement d'un(e) Consultant(e) national(e)

Pays : République Centrafricaine
Intitulé de la mission : Recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) pour l'évaluation à mi-parcours de l'effet 2 du « *Programme d'appui au renforcement de la résilience des adolescents et jeunes en Centrafrique* » (Programme Conjoint Jeunes)
Durée de la mission : 30 jours calendaires

Préparé par le PNUD/RCA

Septembre 2019



1. Contexte et situation

Suite à l'organisation des élections présidentielles et législatives ayant mis fin à la transition le 30 mars 2016, une amélioration de la situation sécuritaire, surtout dans la capitale centrafricaine et à l'ouest du pays s'est fait sentir. Il y a lieu néanmoins de souligner que la population centrafricaine, en particulier la jeunesse, est confrontée à l'incapacité pour se remettre des conséquences qu'elle a subies après des décennies de conflits.

Ainsi, conscient du fait que les efforts de stabilisation entrepris jusqu'alors pouvaient être facilement remis en cause par de nouveaux troubles et conflits si les conditions de vie des jeunes demeuraient précaires, le Système des Nations Unies en Centrafrique a décidé de concevoir un programme conjoint d'urgence en faveur des jeunes. Ce programme vise à doter les jeunes du minimum de qualifications professionnelles et de compétences nécessaires à leur insertion socio-économique, ainsi que la création des perspectives économiques. Il constitue également un moyen pour opérationnaliser les axes prioritaires du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2018-2021, notamment en ce qui concerne la promotion socio-économique des jeunes déscolarisés ou non scolarisés, de leurs droits en matière de santé sexuelle et de la reproduction d'une part, et pour contribuer à la mise en œuvre de la politique de reconstruction du Gouvernement définie dans le document de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA) 2018-2021, d'autre part.

Le programme conjoint a pour objectif de contribuer à la transformation positive d'au moins 1.222.714 adolescents et jeunes en renforçant leurs capacités afin qu'ils soient motivés et aient les possibilités de participer au processus de sécurisation et de pacification, de renforcement de la confiance entre l'Etat et les populations et de la reconstruction économique du pays tel que défini dans le RCPCA.

De façon spécifique, le programme conjoint permettra à court, moyen et long terme de :

- Promouvoir l'implication des jeunes femmes et jeunes hommes dans les activités de cohésion sociale et de prévention des conflits ;
- Réduire le chômage des jeunes et les violences souvent nées des frustrations dues à l'exclusion du marché de travail, puis accroître leur participation au développement socio-économique de leurs communautés ;
- Contribuer au développement du capital humain du pays en dotant les jeunes des compétences de vie courante (CVC).

Pour atteindre ces objectifs, le programme s'articulera autour de trois effets spécifiques.

- **Effet 1 :** Les structures des jeunes disposent des capacités et des outils pour promouvoir la cohésion sociale, la paix et prévenir les conflits.
- **Effet 2 :** Les jeunes hommes et femmes prennent en charge leur propre réinsertion socio-économique, à travers la participation dans des activités économiques alternatives, le renforcement des capacités favorisant l'entrepreneuriat et l'auto-emploi et la participation dans des activités de cohésion sociale au niveau communautaire.
- **Effet 3 :** Les jeunes gens, en particulier les jeunes filles disposent des compétences de vie courante pour faire des choix éclairés en ce qui concerne leur santé sexuelle et reproductive, y compris le VIH/SIDA et la lutte contre la violence basée sur le genre.



INFORMATIONS SUR LE PROJET/LA REALISATION

Titre du projet/de la réalisation	Programme Conjoint Jeunes	
Numéro Atlas	00104638	
Produit et résultat institutionnel	Les jeunes hommes et femmes prennent en charge leur propre réinsertion socio-économique, à travers la participation dans des activités économiques alternatives, le renforcement des capacités favorisant l'entrepreneuriat et l'auto-emploi et la participation dans des activités de cohésion sociale au niveau communautaire.	
Pays	République Centrafricaine	
Région	28 sous-préfectures	
Date de signature du document de projet	20 février 2017	
Dates du projet	Démarrage	Fin prévue
	20 février 2017	20 février 2022
Budget du projet	26 419 400 (budget prévisionnel du pilier 2)	
Dépenses engagées à la date de l'évaluation		
Source de financement	UNDP Funding Windows, MPTF/Ezingo, UNPD/TRAC, MINUSCA, etc.	
Agence d'exécution¹	PNUD, FAO, BIT, PAM (pilier 2)	

2. Objet, champ et objectifs de l'évaluation à mi-parcours

Il s'agit d'une évaluation inscrite dans le plan d'évaluation du bureau et dans le document de projet. Elle se focalise sur l'Effet 2 du Programme Conjoint Jeunes pour lequel le PNUD assure le lead et couvre la période du 20 février 2017 au 30 juin 2019.²

En plus de la conformité à la politique de l'organisation qui rend obligatoire les évaluations inscrites dans les accords de partenariat, l'objectif principal de la présente évaluation est d'accroître la redevabilité, la transparence et l'apprentissage au sein des bureaux de pays et de l'organisation.

Les résultats obtenus seront utilisés par les différentes parties prenantes du programme ainsi que les bailleurs afin de tirer des leçons de la mise en œuvre du projet pour améliorer les processus, les pratiques et les

¹ Il s'agit de l'entité exerçant la responsabilité générale de la mise en œuvre du projet, de l'utilisation effective des ressources, et de la réalisation des produits indiqués dans le document de projet et le plan de travail signés.

² Après l'extension sans coût du Projet (NCE) jusqu'au 31 décembre 2019, l'évaluation prendra en compte cette nouvelle donne.



partenariats. Ils aideront également à informer la mise en œuvre de la suite éventuelle du projet et des programmes.

L'évaluation à mi-parcours concernera les zones de mise en œuvre des activités du projet en province (Bambari, Bossangoa ou Bouar) et à Bangui.

L'évaluation à mi-parcours permettra entre autres de :

- Porter une appréciation rigoureuse et objective sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, et la durabilité des résultats du projet ;
- Déterminer dans quelle mesure la théorie du changement du projet reste valide ;
- Apprécier les contributions du projet aux aspects transversaux pertinents tels que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les respects des droits humains et la préservation de l'environnement ;
- Analyser les atouts et les contraintes ayant jalonné la mise en œuvre du projet ;
- Identifier les bonnes pratiques et les leçons à tirer ;
- Formuler une conclusion ainsi que des recommandations et proposer des orientations claires pour la suite du projet et pour d'autres interventions similaires dans le futur.

3. Critères d'évaluation et questions indicatives clés

De manière spécifique, cette évaluation à mi-parcours de programme doit répondre aux questions suivantes, sans pour autant se limiter à ces dernières :

i) Pertinence

- Dans quelles mesures le projet s'est-il inscrit dans i) les priorités nationales en matière de développement de la RCA, ii) les produits et effets des programmes de pays des agences responsables du pilier 2, iii) les ODD et iv) les Plans stratégiques des agences ?
- Dans quelles mesures le projet répond-il aux besoins des groupes cibles ?
- Dans quelles mesures les perspectives des personnes en mesure d'influencer les résultats ainsi que celles des personnes pouvant apporter des informations ou d'autres ressources pour la réalisation des résultats énoncés ont-elles été prises en compte lors du processus de conception du projet ?
- Les produits développés par les agences et leurs partenaires sont-ils pertinents pour réaliser l'Effet ?
- Les indicateurs de suivi évaluation sont-ils appropriés pour rattacher les produits à l'Effet escompté ?
- La théorie du changement est-elle toujours valide ? Si non, pourquoi ?
- Les activités prévues sont-elles adaptées pour réaliser les produits attendus et répondre aux priorités organisationnelles et programmatiques des différentes structures de gestion du processus ?
- Les objectifs et les produits du programme définis dans le document de projet sont-ils clairs, pratiques et faisables ?
- Dans quelles mesures des enseignements ont-ils été tirés d'autres projets pertinents dans la conception du projet ?
- Dans quelles mesures la conception du projet a-t-elle intégré l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les approches fondées sur les droits fondamentaux ?



- Dans quelles mesures le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles, etc. en RCA ?

ii) Efficacité

- Quel est le niveau actuel de réalisation des produits de l'effet 2 du Programme ?
- Dans quelles mesures le projet a-t-il contribué aux produits et aux effets des programmes de pays des agences responsables de l'Effet 2, à l'atteinte des ODD, aux Plans stratégiques des agences et aux priorités de développement nationales ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?
- Dans quelles mesures le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ? Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?
- Dans quelles mesures le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?
- De quelles manières le projet a-t-il contribué à la réalisation des droits humains ?
- Dans quelles mesures les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des résultats du projet ?
- La stratégie de partenariat a-t-elle été adaptée et efficace ?
- Le mécanisme de coordination prévu était-il adapté et efficace ?
- Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ? Dans quelles mesures les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?
- Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développés aussi bien par les agences que par les partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces ?
- Les mécanismes adéquats de gestion et de suivi ont-ils été mis en place vis-à-vis des résultats attendus ?

iii) Efficience

- Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique et économe pour obtenir les résultats ?
- Dans quelles mesures la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d'obtenir les résultats attendus ?
- Dans quelle mesure le mécanisme de coordination a-t-il contribué à la rationalisation des ressources ?



- Dans quelles mesures les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?
- Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au projet et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance ?
- Les capacités locales ont-elles été utilisées de manière efficiente lors de la mise en œuvre des activités du programme ?
- Dans quelles mesures le PNUD a-t-il encouragé l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes, les droits fondamentaux et le développement humain dans la réalisation des produits du programme pays ?

iv) Durabilité

- Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?
- Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays ?
- Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet ?
- Dans quelles mesures les actions des agences partenaires de mise en œuvre du projet représentent-elles une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet ?
- Dans quelles mesures le niveau d'appropriation des parties prenantes nationales représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
- Dans quelles mesures les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, de préservation de l'environnement, d'autonomisation des femmes, de respect des droits fondamentaux et de développement humain ?
- Dans quelles mesures les parties prenantes soutiennent-elles les objectifs à long terme du projet ?
- Dans quelles mesures les enseignements tirés de la mise en œuvre des activités du projet sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?
- Dans quelles mesures les stratégies de désengagement sont-elles bien conçues, planifiées et prises en compte dans la mise en œuvre du projet ?
- Quels pourraient être les d'autres obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?
- Le projet a-t-il adéquatement documenté ses progrès, ses résultats, défis et leçons apprises ?
- Quelles mesures pourraient être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?

v) Recommandations



- Sur la base des analyses ci-dessus, comment les agences et ses partenaires devraient-ils ajuster, dans une même programmation future, leurs partenariats, leurs stratégies de mobilisation de ressources, leurs méthodes de travail et les arrangements de gestion mises en place, pour assurer que les résultats escomptés soient pleinement atteints de manière efficiente et durable ?

4. Méthodologie

Il s'agit d'une évaluation à mi-parcours participative. L'approche méthodologique décrite dans cette section, loin d'être figée, reste flexible et donc susceptible d'amendements. La méthodologie finale devra émerger d'une concertation entre les équipes des agences concernées et leurs partenaires de mise en œuvre, le Gouvernement et les parties prenantes concernées, particulièrement le CNJ et les organisations de la jeunesse. Elle devra tenir compte des indications contenues dans les documents de références des agences partenaires de mise en œuvre en matière d'évaluation et permettre de traiter des questions spécifiques au genre.

D'une manière globale, la méthodologie devra comporter :

- i) Une analyse documentaire : elle consiste à consulter les documents pertinents relatifs à la mise en œuvre du projet (PNUAD, Documents de programme pays, plans stratégiques des agences, Document de projet, Plans de Travail Annuel, textes législatifs et réglementaires, budgets, comptes-rendus de réunions, décisions et instructions écrites, rapports de suivi, rapports de missions, rapports d'activités, comptes rendus des revues, monitoring médiatique, documents pertinents émanant d'autres parties prenantes, chronogramme, matériel de formation, plans logistiques, etc.).
- ii) Des enquêtes par questionnaire et des entretiens semi-structurés avec les parties prenantes qui vont entre-autre cibler : les équipes des programmes et du projet, les Ministères partenaires, les bailleurs de fonds, les ONGs partenaires, les représentants des jeunes bénéficiaires et tout autre intervenant ayant participé à quelque étape que ce soit au processus d'opérationnalisation du projet.
- iii) Des visites sur le terrain et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles ;
- iv) Un examen et une analyse des données provenant du suivi ou d'autres sources ou autres méthodes d'analyse ;
- v) Autres méthodes telles que les inventaires de résultats, les visites d'observation, les discussions de groupe, etc.

L'approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l'évaluation doit être clairement présentée dans le rapport de démarrage et doit faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les parties prenantes et les évaluateurs.

Une réunion de démarrage de l'évaluation à mi-parcours sera organisée avec les membres du groupe de pilotage du projet afin de clarifier les attentes autour de l'évaluation.

5. Produits de l'évaluation à mi-parcours (livrables)

Les produits attendus de cette évaluation à mi-parcours sont les suivants :

- **Rapport de démarrage (10-15 pages)** : le rapport de démarrage doit se fonder sur les discussions préliminaires avec les quatre agences de mise en œuvre et à l'issue de l'examen documentaire, et doit être réalisé avant le démarrage de l'évaluation à mi-parcours (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain).
- **Réunions de débriefing** : elle sera organisée immédiatement après la collecte des données et vise à informer les parties prenantes des premières constatations.



- **Rapport provisoire de l'évaluation à mi-parcours (40-60 pages)** : ce document fera l'objet de commentaires de la part des parties prenantes dans un délai convenu, en tenant compte des exigences relatives au contenu telles que définies dans les guides d'évaluation des agences.
- **Piste d'audit du rapport d'évaluation à mi-parcours** : les modifications apportées par l'équipe en réponse aux observations sur le rapport provisoire vont être consignées par l'évaluateur pour montrer comment a été traité chaque commentaire.
- **Rapport final d'évaluation à mi-parcours** : il sera obtenu après la prise en compte des commentaires pertinents des parties prenantes. Il fera l'objet d'une présentation aux parties prenantes clés du projet.

6. Le profil du /de la consultant(e) et compétences requises

La Mission sera conduite par un(e) consultant(e) national(e) n'ayant jamais travaillé avec le programme conjoint jeunes. **Le/la consultant(e)** doit avoir une forte expérience dans la conduite d'évaluations de projets et programme, l'analyse et l'évaluation des aspects juridiques et financiers d'un projet similaire ainsi que dans la rédaction de rapports d'évaluation. Il/elle aura la responsabilité d'organiser et de superviser le travail ainsi que de la production et de la qualité des documents à soumettre, de la consultation adéquate des différents acteurs impliqués et de tenir les agences informées de l'évolution de la mission.

Plus spécifiquement, le/la consultant(e) aura le profil suivant :

- **Education** :
 - ✓ Master en droit, en administration, sciences politiques, sciences sociales ou toute autre discipline pertinente ;
- **Expériences** :
 - ✓ Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine du développement y compris avec la jeunesse ;
 - ✓ Avoir une expérience dans l'élaboration, la gestion et/ou l'évaluation de programmes similaires dans les pays en développement ;
 - ✓ Avoir effectué un minimum de 2 missions d'évaluation similaires conduites au niveau de la RCA ou ailleurs ;
 - ✓ Démontrer une connaissance des principes et standards internationaux en matière des programmes de relèvement et de résilience ;
 - ✓ Démontrer des connaissances approfondies dans la prise en compte des questions spécifiques au genre et à l'autonomisation des femmes ;
 - ✓ Démontrer une connaissance adéquate des méthodes d'évaluation et de suivi des projets de développement en général et celles des agences du Système des Nations Unies en particulier ;
 - ✓ Avoir une connaissance du contexte géopolitique de la RCA sera considérée comme un atout.
- **Langues requises** :
 - ✓ Parler et écrire couramment le français avec une bonne connaissance pratique de la langue anglaise.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

7. Critères d'évaluation



sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

8. Modalités d'exécution et rôles et responsabilités associées à l'évaluation

Le responsable de cette évaluation est la Représentante Résidente du PNUD, représentée par le Spécialiste en Suivi et Evaluation du programme. Elle veillera au respect de la politique d'évaluation, des normes et standards des organisations partenaires, sans compromettre l'indépendance de le/la consultant(e). Un groupe de référence composé des représentants des agences et des parties prenantes clés sera mis en place pour la validation de tous les livrables de la mission.

Pour faciliter le processus d'évaluation à mi-parcours, l'équipe de projet va aider à connecter le/la consultant(e) avec les bénéficiaires, la cellule de coordination du programme conjoint, le Comité technique du projet et les principales parties prenantes. Pendant l'évaluation à mi-parcours, l'équipe de projet aidera à identifier les partenaires clés à interviewer par le/la consultant(e) et fournira les moyens logistiques nécessaires. De manière spécifique, les rôles et responsabilités sont les suivants :

a) Représentante Résidente du PNUD :

- Nomme le responsable de l'évaluation à mi-parcours ;
- Garantit l'indépendance de l'exercice d'évaluation à mi-parcours et en vérifie la qualité.

b) Chargé de programme PNUD :

- Met en place le groupe de référence de l'évaluation à mi-parcours avec les partenaires du projet si nécessaire ;
- Fournit des contributions ou des conseils au responsable de l'évaluation et au groupe de référence concernant les détails et le champ des termes de référence de l'évaluation à mi-parcours et la manière dont les constats seront utilisés ;
- Vérifie et garantit l'indépendance de l'évaluation à mi-parcours.

c) Spécialiste du suivi et de l'évaluation (S&E) PNUD :

- Participe à toutes les étapes du processus d'évaluation à mi-parcours ;
- Garantit l'indépendance de l'évaluation à mi-parcours ;
- Assure la liaison avec le ou les responsable(s) du programme ou projet tout au long du processus d'évaluation ;
- Fournit tous les documents de référence au/à la consultant(e) ;
- examine et valide les différents livrables de l'évaluation à mi-parcours, en concertation avec les autres parties prenantes.

d) Groupe de référence de l'évaluation le/la consultant(e) :

- Assure un rôle consultatif tout au long du processus de l'évaluation à mi-parcours ;
- Veille à ce que les normes en matière d'évaluation à mi-parcours, définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) soient respectées, notamment les garanties relatives à la transparence et à l'indépendance ;
- Valide tous les livrables de l'évaluation à mi-parcours (rapport de démarrage, draft du rapport final, etc.).

e) Partenaires de mise en œuvre (Agences des Nations Unies et le Gouvernement) :

- Fournissent tous les documents et informations nécessaires au/à la consultant(e);



- Participent à l'assurance qualité des livrables de l'évaluation à mi-parcours ;
- Participent au Groupe de référence de l'évaluation à mi-parcours.

f) Equipe du projet :

- Fournit tous les documents et toutes les informations nécessaires à l'évaluation à mi-parcours ;
- Facilite les aspects logistiques, techniques et pratiques de l'évaluation à mi-parcours.

g) Autres parties prenantes :

No	Parties prenantes	Rôles clefs attendus
01	ONGs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">▪ Collaborer et disponibiliser avec transparence et objectivité les informations exigées par l'évaluation à mi-parcours.▪ Utiliser les données de l'évaluation à mi-parcours.
02	Structures étatiques	<ul style="list-style-type: none">▪ Collaborer et disponibiliser avec transparence et objectivité les informations exigées par l'évaluation à mi-parcours▪ Utiliser les données de l'évaluation à mi-parcours▪ Echanger sur la qualité des résultats de l'intervention en comparaison avec les normes et standards nationaux
03	Autorités locales	<ul style="list-style-type: none">▪ Collaborer et disponibiliser avec transparence et objectivité les informations exigées par l'évaluation à mi-parcours.▪ Soutenir tout le processus de l'évaluation à mi-parcours et à tous les niveaux
04	Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Produire des feedbacks objectifs sur le processus de planification, de mise en œuvre et de coordination des activités.▪ Produire des feedbacks sur la manière et la collaboration avec toutes les parties prenantes (dignité) et le niveau de satisfaction au vu des résultats générés par le projet et les recommandations pour les interventions futures.

h) Evalueur :

- S'acquiesce des obligations contractuelles conformément aux termes de référence ;
- Prépare un rapport de démarrage de l'évaluation à mi-parcours, comprenant une matrice d'évaluation, conformément aux termes de référence, aux règles et normes du GNUE et à ses directives éthiques ;
- Prépare les rapports et informe le responsable de l'évaluation à mi-parcours, les responsables du programme ou projet et les parties prenantes de l'avancement et des principales constatations et recommandations ;
- Finalise l'évaluation à mi-parcours, en tenant compte des commentaires et des questions sur le rapport d'évaluation.

9. Calendrier du processus d'évaluation à mi-parcours et modalités de paiement

Modalités de paiement



Les jalons pour les paiements se déclinent comme suit :

Délivrables	Délai (cumulé)	%	Validation
1 ^{ère} Tranche : Validation du rapport initial	07 jours	20%	Le groupe de pilotage
2 ^{ème} Tranche : Remise du rapport provisoire	15 jours	30%	Le Spécialiste en S&E
3 ^{ème} Tranche : Remise du rapport final validé + proposition du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations	20 jours	50%	Le groupe de pilotage
TOTAL		100%	

La consultation se déroulera durant 20 jours ouvrés du .../.../2019 au .../.../2019, soit sur une période de 30 jours calendaires répartis à titre indicatif comme suit :



Calendrier de l'évaluation

ACTIVITÉS	NOMBRE DE JOURS ESTIMÉ	ÉCHÉANCES DE RÉALISATION	LIEUX	ENTITÉS RESPONSABLES
Étape 1 : examen documentaire et rapport de démarrage				
Réunion d'information avec le PNUD (responsables de programme, de suivi et évaluation et personnel affecté au projet en fonction des besoins)	-	À la signature du contrat	PNUD	Responsable et commanditaire de l'évaluation
Transmission des documents pertinents au/à la consultant(e)	-	À la signature du contrat	Par email	Responsable et commanditaire de l'évaluation
Examen documentaire, conception de l'évaluation à mi-parcours, définition de la méthodologie et actualisation du plan de travail, y compris la liste des parties prenantes à consulter	3 jours	Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat	À domicile	Consultant(e)
Soumission du rapport de démarrage (15 pages maximum)	-	Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat		Consultant(e)
Commentaires et validation du rapport de démarrage	1 jour	Dans un délai d'une semaine à compter de la réception du rapport de démarrage	PNUD	Responsable de l'évaluation à mi-parcours
Étape 2 : Mission de collecte des données				
Réunions de consultation et visites sur le terrain, entretiens approfondis et groupes de discussion	12 jours	Dans un délai de trois semaines après la signature du contrat	Dans le pays Avec des visites sur le terrain	À organiser par le PNUD avec les partenaires de locaux, le personnel du projet, les autorités locales, les ONG, etc.



Réunion d'information avec le PNUD et les principales parties prenantes	1 jour	Dans un délai de trois semaines après la signature du contrat	Dans le pays	Consultant(e)
Étape 3 : Rédaction du rapport d'évaluation à mi-parcours				
Préparation de la version préliminaire du rapport d'évaluation à mi-parcours (50 pages maximum sans les annexes) et du résumé analytique (5 pages)	3 jours	Dans un délai de trois semaines après la fin de la mission de terrain	À domicile	Consultant(e)
Soumission de l'ébauche du rapport d'évaluation à mi-parcours	1 jour			Consultant(e)
Envoi des commentaires consolidés du PNUD et des parties prenantes sur l'ébauche de rapport	1 jour	Dans un délai de deux semaines à compter de la réception de l'ébauche de rapport	PNUD	Responsable de l'évaluation et groupe de référence de l'évaluation
Réunion d'information avec le PNUD	1 jour	Dans un délai d'une semaine à compter de la réception des commentaires	À distance PNUD	PNUD, groupe de référence de l'évaluation, parties prenantes et équipe d'évaluation
Finalisation du rapport d'évaluation à mi-parcours en intégrant les ajouts et commentaires transmis par le personnel du projet et le bureau de pays du PNUD	3 jours	Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale	À domicile	Consultant(e)
Soumission du rapport final d'évaluation à mi-parcours au bureau de pays du PNUD (50 pages maximum hors annexes et résumé analytique)	3 jours	Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale	À domicile	Consultant(e)
Nombre total de jours estimé pour conduire l'évaluation à mi-parcours	30			



10. Processus de soumission d'une offre et critères de sélection

1.1 L'offre technique

L'offre comprend une note méthodologique pour conduire la mission. Cette dernière permettra au panel d'évaluer le/la consultant(e) sur la base d'une grille d'évaluation dans le paragraphe 10. **A noter que la méthodologie proposée par la personne retenue est susceptible d'amendements à la lumière de la revue documentaire et des exigences de l'organisation en la matière pour être soumise à la validation du groupe de pilotage.**

1.2 L'offre financière

- Offre financière détaillée de la mission incluant les postes honoraires journaliers et per diem ;
- Le projet prendra en charge les déplacements liés à l'exécution de la mission ;
- La durée de la mission y compris la remise du rapport final est de 30 jours calendaires.

L'offre financière est sujette à négociation sur la base des barèmes des Nations Unies pour les honoraires, DSA et coûts logistiques et en fonction des disponibilités du budget.

DOCUMENTS A INCLURE DANS LA PROPOSITION

1. Technique :

- (i) Note méthodologique pour conduire la mission selon les TdRs
- (ii) **Formulaire P11** + CV - **expériences similaires et trois références** – contact mail et téléphone –
- (iii) Lettre de motivation

2. Offre financière *

Offre financière détaillée et complète pour **30 jours calendaires** détaillée comme suit :

Honoraires journaliers requis pour 20 jours ouvrés

Détails des autres frais (Per diem pour les séjours en province ouvrés, frais de communication etc.)

* Marché à prix unitaire

La méthode d'évaluation combinée sera utilisée. Le contrat sera attribué à la candidature individuelle ayant présenté l'offre évaluée comme étant :

- a) Conforme, et
- b) ayant reçu le score combiné le plus élevé selon les poids prédéfinis des notes technique et financière

“Conforme” peut être défini comme ayant rempli toutes les conditions techniques requises par les termes de références.

Critères spécifiques de sélection :

- * Poids des critères techniques : 70%
- * Poids du critère financier : 30%

Seules les candidatures ayant obtenu un score d'au minimum 70 points lors de l'évaluation technique seront considérées éligibles pour l'évaluation financière.

Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : $NF = 100 \times Fm / F$ (F étant le prix de la proposition financière).

Pour finir, les propositions seront ensuite classées en fonction de la note totale pondérée : Note Globale = $0,7XNt + 0,3XNf$. L'Offre sera adjugée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée



la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux (coût et efficacité). Les agences partenaires ne s'engagent en aucun cas à choisir forcément le/la consultant(e) offrant le plus bas prix.

11. Annexes des TdR

- **Cadre des résultats et théorie du changement de l'intervention** : fournit de plus amples informations sur l'intervention à évaluer.
- **Principales parties prenantes et partenaires** : une liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l'organisation dont elles dépendent et leur importance pour l'évaluation à mi-parcours, ainsi que leurs coordonnées. Cette annexe peut également suggérer des sites à visiter.
- **Documents à consulter** : une liste des documents et sites Internet importants que doivent lire le/la consultant(e) au démarrage de l'évaluation à mi-parcours avant de finaliser la structure de l'évaluation et le rapport de démarrage. Il faut se limiter aux informations essentielles dont a besoin le/la consultant(e). Exemple de sources de données et de documents :
 - Stratégies nationales pertinentes ;
 - Documents stratégiques et autres documents de programmation (par exemple Documents de programme) ;
 - Plans et indicateurs de suivi ;
 - Partenariats (par ex. accords de coopération avec les gouvernements ou les partenaires) ;
 - Examens et évaluations antérieurs ;
 - Politique d'évaluation du PNUD, règles et normes du GNUE, et autres documents de politique.
- **Matrice d'évaluation à mi-parcours** (livrable à inclure dans le rapport de démarrage).

Tableau 5. Modèle de matrice d'évaluation à mi-parcours :

Critère d'évaluation correspondant	Questions clés	Sous-questions spécifiques	Sources de données	Outils/méthodes de collecte des données	Indicateurs/ Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données
------------------------------------	----------------	----------------------------	--------------------	---	---------------------------------	--------------------------------

Programme des activités, étapes et livrables : sur la base du calendrier indiqué dans les TdRs, le/la consultant(e) présente le programme détaillé.



- **Format requis pour le rapport d'évaluation à mi-parcours :** le rapport final doit inclure, sans nécessairement s'y limiter, les éléments indiqués dans les critères de qualité des rapports d'évaluation (cf. annexe 7).
- **Code de conduite :** les unités de programme du PNUD doivent demander à chaque membre au/à la consultant(e) de lire avec attention et de confirmer par sa signature son adhésion au « Code de conduite des évaluateurs dans le système des Nations Unies », qui peut être annexé au rapport d'évaluation à mi-parcours.

Approbation des Termes de Référence de l'évaluation à mi-parcours :

Dancilla MUKARUBAYIZA
Chargée de Bureau